



## RÈGLEMENT CHALLENGE TECH NIORT NUMERIC #7 – 27 MARS 2019

### Article 1

Le CBE du Niortais, dont le siège social est situé au 7 rue Sainte-Claire Deville à NIORT, est une association de loi 1901 enregistrée à la Préfecture sous le numéro SIRET 524 631 710 000 18.

Le CBE du Niortais organise un jeu concours gratuit, en partenariat avec Wekey, sans obligation d'achat lors de l'événement « Niort Numeric » qui aura lieu le 27 Mars 2019 à l'Acclameur, rue Charles Darwin à Niort.

### Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine.

### Article 3

Pour participer, il suffit de s'inscrire via le lien <https://wekey.fr/2019/03/08/niort-numeric-7-challenge-tech/> ou bien sur place pendant l'événement « Niort Numeric » le 27 mars 2019.

### Article 4

La participation est limitée à un seul bulletin par candidat.

### Article 5

Les candidats devront répondre aux questions du jeu pendant l'animation du 27 mars 2019 à partir de 13h00.  
Dépôt des bulletins à la fin de l'animation.

### Article 6

Les bulletins seront dépouillés par un jury constitué d'organisateur. Les vainqueurs du concours seront les candidats ayant le mieux répondu au QCM. En cas d'exæquo, une question subsidiaire peut-être posée pour les départager.

### Article 7

Les lots seront remis le 28 mars 2019 à 13h30 sur l'espace keynote de l'Espace emploi (dans l'Acclameur).

Les lots gagnants sont répartis en deux catégories :

- Les étudiants (sur présentation de leur carte Lycéen ou Etudiant ou d'un autre justificatif)
- Les professionnels (salariés, indépendants, en recherche d'emploi)

Pour chaque catégorie, voici les lots

Pour le 1<sup>er</sup> : 1 robot Lego Boost d'une valeur de 137 €.

Pour le 2<sup>ème</sup> : 1 mini drone avec caméra HD d'une valeur de 96 €.

Pour le 3<sup>ème</sup> : 1 livre.

### Article 8

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

### Article 9

Le CBE du Niortais se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

### Article 10

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### Article 11

Le règlement n'est pas déposé auprès d'un huissier car depuis le 20 décembre 2014, il n'est plus obligatoire de déposer un règlement chez un huissier pour un jeu concours, loi n° 2015-1545 adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, et promulguée par le Président de la République. Parue au Journal Officiel n°0295 le 21/12/2014.

### Article 12

Le CBE du Niortais pourra diffuser le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou informatives, sans contrepartie financière.

### Article 13

Le CBE du Niortais ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

### Article 14

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.